



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 101708

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions dégradées de travail auxquels font face les personnels des agences régionales de santé (ARS). En effet, une très intéressante analyse faite par une consultante canadienne parue dans le n° 273 de décembre 2010 de la revue spécialisée « *Les cahiers hospitaliers* » fait grand bruit. Dans ses conclusions, elle expose que « [...] Sans même parler de l'énergie investie à se débrouiller de la partie immobilière, des statuts différents, des tâches dévalorisées de façon punitive pour nombre d'anciens collaborateurs des structures défuntes, les équipes rapprochées des ARS se conduisent la plupart du temps comme le cabinet d'un ministre en France se conduit vis-à-vis des services d'administration centrale. On les commet comme exécutants, et malheur à celui qui objecte autrement qu'avec des trésors absolus de la diplomatie la plus raffinée. Le modèle du *manager* du privé obsède, voire fascine, de lancinante façon nombre des équipes. On oscille entre un modèle à texture Napoléon mâtinée de fausse modernité d'économie libérale et un fatalisme passif qui sclérose toute initiative. La vérité impose de dire que dans beaucoup d'ARS, les humiliations infligées à nombre de personnels le disputent à l'indécision et à l'inorganisation [...] ». Cette analyse vient en parfait écho des faits constatés quotidiennement au sein des ARS et relayés par les organisations syndicales : mises au placard pléthoriques, management « à la serpe », discours technocratiques humiliants dévalorisant systématiquement le travail accompli par les agents avant la création des ARS et affirmant même que ces dernières « allaient leur apprendre enfin à travailler », une action sociale fortement réduite, des déménagements effectués à la va-vite ajoutant des nuisances physiques au contexte général déjà fortement dégradé, etc. Un fort sentiment de dévalorisation et d'exaspération général s'est emparé d'une partie importante des personnels, et une véritable souffrance au travail s'est installée au sein des ARS. Certains n'hésitent d'ailleurs plus à comparer les orientations managériales prises, leur mise en oeuvre et la souffrance au travail induite à celle rencontrée au sein de France Télécom. Cette situation est absolument inacceptable, et prouve sans conteste que le Gouvernement n'a absolument pas tiré les leçons du scandale managérial à France Télécom. Aussi, elle lui demande de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre afin de mettre un terme rapide à la dérive managériale actuelle constatée au sein des ARS.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101708

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2204

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)